Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20261103-2026_94-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_94
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 2 Novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 27 Octobre 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, CHAUDAGNE Michel, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, JUPIN Mathie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice, HIGNET Manuela.

Absents excusés : RUAULT-DUBORD Marie-Claire a donné pouvoir à Marsida FRANGEUL.
LARCHER Ghislaine a donné pouvoir à Roger MORAZIN.
NICOLON Lucie, CLAUSENER Sophie.

Secrétaire de séance : Patrice SALMON

OBJET : URBANISME - Achat terrain réserve foncière – ZR 30 et ZR 377.

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2026_029 du 27 Avril 2026.
Le Conseil Municipal à l'unanimité s'était prononcé favorablement sur le principe de constitution d'une réserve foncière par l'acquisition du terrain d'une superficie de 2454 m² situé dans l'agglomération, rue du Plat d'Or ;
Il avait autorisé Monsieur le Maire à poursuivre les démarches de négociation auprès du propriétaire du terrain concerné ;
Monsieur le Maire informe avoir repris plusieurs contacts avec ce propriétaire. Après différents échanges, il a été proposé un prix de 132 700 €uros pour les parcelles ZR 30 et ZR 377.
Le propriétaire a confirmé son accord sur ce prix par courrier adressé à Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier au Conseil Municipal.

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :
- Présents : 15
- Votants : 17, dont 2 pouvoirs
- Pour : 17, dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Approuve la proposition d'achat du terrain comme mentionné ci-dessus, pour un prix de 132 700 €. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 3 Novembre 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN